



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

02/04/202

### **Le Collège forestois remet un avis défavorable au projet de construction à la Villa Dewin**

**Pour la troisième fois, un promoteur immobilier demande un permis d'urbanisme pour des constructions prévues dans le jardin d'origine de la Villa Dewin (Hôtel Danckaert, classé en 2016) et dans sa zone de protection. Et pour la troisième fois, le Collège forestois vient de rendre un avis défavorable au projet.**

Après deux demandes de permis refusées à l'unanimité par la commission de concertation en 2016 et 2019, ce projet modifié prévoit la construction de 30 appartements et de 33 emplacements de parking en sous-sol, répartis en deux immeubles, entraînant la démolition de la maison adjacente à la Villa classée et l'abattage de 21 arbres à haute tige.

Suite à l'enquête publique qui a lieu du 9 février au 10 mars 2021, la commission de concertation (organe qui remet un avis et qui réunit les administrations régionales et la commune) s'est tenue ce mardi 30 mars, mais l'avis a été reporté.

*« Ce jeudi, toutefois, le Collège forestois, comme en 2016 et 2019, a émis un avis défavorable. La raison principale est que le projet n'a pas vraiment évolué depuis 2019 et qu'il est toujours en rupture avec le contexte urbanistique du quartier et plus particulièrement avec les deux parcelles contiguës de haut intérêt patrimonial. Ces immeubles ne s'intègrent pas à leur environnement et mettent en péril le patrimoine arboré et bâti classé »* explique l'échevin de l'urbanisme, Alain Mugabo.

*« Par ailleurs, il faut saluer le travail remarquable des habitant.e.s qui se sont fortement mobilisé.e.s, poursuit Alain Mugabo. En effet, nous avons reçu 281 réactions durant l'enquête publique, en ce compris une pétition de près de 5000 signatures et une pétition d'enfants. Celles-ci ont permis de souligner une série de manquements et d'incomplétudes qui n'ont pas été résolus depuis le projet de 2019. »*

*« Cet avis défavorable est cohérent avec les positions prises par la commune précédemment dans ce dossier. Je rappelle que nous avons demandé, en mars 2019, à ce que la partie non-classée du jardin soit inscrite sur la Liste de Sauvegarde du Patrimoine, pour mieux la préserver. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas reçu de réponse de la part de la Région. Le Collège souhaite ainsi préserver ce patrimoine et tous les bénéfices qu'il produit en termes de biodiversité et de lien social »* conclut, Charles Spapens, échevin de la culture et du patrimoine.

#### **Plus d'infos ?**

**Estelle Toscanucci – attachée de communication auprès du cabinet du Bourgmestre –  
0490/52.49.48 – etoscanucci@forest.brussels**